Lundi 21 Janvier 1918

QUINZE CENTIMES LE NUMÉRO

34me Année — N° 21 (Ed. P. L. S. N° 110)

ABONNEMENTS

Mensuels, prenant cours le 1er de chaque mois . . . fr. 3.00
Trimestriels, prenant cours les 1er janvier 1er avril, 1er juillet et 1er octobre . . . 10.00

On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays.

ADMINISTRATION-RÉDACTION

45, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS
BRUXELLES

LE MESSAGER DE BRUXELLES

Rédacteur en Chef : Charles DESBONNETS

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.)

PUBLICITÉ

Annonces 4e page, la petite ligne . . . fr. 0.50
Réclames, 3e page, la ligne . . . 2.00
Faits-divers . . . 2.00
Échos et Nouvelles . . . 2.00
Nécrologie . . . 2.00
Annonces notariales . . . 2.00
» judiciaires . . . 1.50
» financières . . . 1.50

BUREAUX AUXILIAIRES :

Liège : Rue Pont d'Avroy, 19
Charleroi : Rue de Beaumont, 8 (V. H.)
Namur : Rue de la Colline, 12 (Salzinne)

COMMUNIQUÉS

Puissances Centrales

BERLIN, 19 janvier (soir). — Officiel :

Vive action d'artillerie dans la boucle d'Ypres. Rien de nouveau sur les autres fronts.

BERLIN, 20 janvier (midi). (Officiel) :

Théâtre de la guerre à l'Ouest

Ostende a été bombardée du côté de la mer.

De violents duels d'artillerie ont persisté dans la boucle de position au nord-est d'Ypres jusque tard dans la nuit. De part et d'autre de la Lys, au canal de La Bassée, ainsi qu'entre Lens et Saint-Quentin, l'action a été renforcée. Toute la journée, le feu d'artillerie anglais a été dirigé avec une intensité particulière sur nos positions au sud de la Scarpe.

L'artillerie française n'a été vive que dans peu de secteurs.

Le feu d'artillerie fut renforcé par moments dans la région de la Meuse, ainsi qu'au nord et au sud du canal Rhin-Marne.

Théâtre de la guerre à l'Est

Rien de nouveau.

Au front de Macédoine et au front italien, la situation ne s'est pas modifiée.

BERLIN, 19 janvier. — Officiel :

L'un de nos sous-marins, commandé par le lieutenant-capitaine Eckmann, a anéanti récemment six vapeurs généralement armés, jaugeant environ 33,000 T. B. R. La plupart des navires ont été atteints dans la mer d'Irlande, en partie isolément, en partie au milieu de convois puissamment protégés, et parmi eux un vapeur d'environ 12,000 tonnes, ressemblant aux navires du type « Afric ».

VIENNE, 19 janvier. — Officiel :

Pas d'événements.

SOFIA, 17 janvier. — Officiel :

Front de Macédoine

A l'ouest du lac d'Ochrida, dans la boucle de la Czerna, ou Dobropolje et dans la région de Moglena, le feu d'artillerie a été plus vif par moments.

Dans la région de Moglena, engagements de patrouilles.

Près du village de Dobropolje et au nord du lac Tahino, nous avons chassé par notre feu plusieurs forts détachements de reconnaissance.

Front de la Dobroudja

Armistice.

CONSTANTINOPLE, 18 janvier. — Officiel :

Front de Palestine

Par un temps favorable à l'observation, le feu d'artillerie a été un peu plus vif dans certains secteurs. L'action est restée minime sur tout le front.

Devant Alexandrie, un vapeur transporteur anglais occupé à un contre-torpilleur ont été coulés. A l'ouest d'Alexandrie, un vapeur de Port-Said paraissant chargé d'explosifs a été également anéanti.

Sur les autres fronts, la situation ne s'est pas modifiée.

Puissances Alliées

PARIS, 19 janvier. (3 h. après-midi) :

Pendant la nuit, actions d'artillerie assez vives en Champagne, dans la région d'Auberive et sur la rive droite de la Meuse, au nord de Beauvaux. Rien à signaler ailleurs.

PARIS, 19 janvier. (11 h. soir) :

Rien à signaler en dehors d'une activité d'artillerie au nord du Chemin-des-Dames et sur la rive gauche de la Meuse.

ROME, 18 janvier :

Tout le long du front, brèves canonnades et activité limitée des patrouilles. Notre artillerie a concentré son feu sur la région située à l'arrière du col Caprile et du col della Beretta. Les batteries anglaises ont répondu à la canonnade ennemie, devenue plus violente près des versants sud-est du Montello; elles ont bombardé des troupes en marche entre Mine et Canudreggio.

Dans la partie méridionale du Sassorusso et au nord du monte Solarolo, des patrouilles ennemies ont été forcées, à coups de grenades à main, de se retirer.

Au cours des combats livrés les 14, 15 et 16 courant, dans la région du monte Assolone, à l'est de Capo Sile, nous avons fait prisonniers au total 13 officiers et 479 soldats; en outre, nous nous sommes emparés de 18 mitrailleuses et de lance-bombes.

LES NÉGOCIATIONS
de Brest-Litowsk

Brest-Litowsk, 18 janvier. — Au sein de la commission chargée de régler les questions territoriales et politiques, le secrétaire d'État, M. von Kuhlmann, renouvela la déclaration qu'il avait faite au sujet du retour des habitants qui avaient évacué, durant la guerre, les territoires occupés; les Puissances Centrales seraient d'accord en principe pour estimer nécessaire le retour de ces habitants et demande que l'exécution pratique de ce rapatriement soit confié à la commission qui s'occupe de l'échange des prisonniers civils.

A une question de M. von Kuhlmann, M. Trotzki répondit que ces réfugiés et ces évacués étaient concentrés en Russie et groupés d'après leur nationalité; il n'était pas douteux que les autorités de leur pays d'origine pourraient aisément prouver que ces émigrants avaient habité, au début de la guerre, les territoires occupés.

Les délégués discutèrent alors la manière dont aurait lieu le plébiscite qui déciderait de l'avenir des territoires occupés, auxquels la Russie avait accordé le droit de décider de leur propre sort. La délégation allemande fit remarquer à ce sujet que le referendum demandé par la délégation russe n'était pas conforme au développement de la population de ces régions. M. Trotzki répondit que la délégation russe s'en tenait cependant à son exigence. M. von Kuhlmann riposta que le maintien de l'ordre devait certainement être assuré durant la période transitoire. La discussion de cette question fut ensuite remise à une date ultérieure.

Discutant l'étendue des territoires indiqués sous l'article 2 dans le projet austro-hongrois-allemand, M. Trotzki fit remarquer que la carte présentée par le général Hoffmann ne tenait pas compte des territoires situés au sud de Brest-Litowsk. Les négociations avec l'Ukraine ne sont pas encore arrivées à un point tel que la question des frontières entre la Russie et la nouvelle République puissent être considérée comme résolue. Conformément aux principes russes, ces frontières seraient délimitées par la volonté du peuple et une entente devrait intervenir dans chaque cas particulier entre les délégations de la Russie et celles de l'Ukraine. Le président de la délégation austro-hongroise demanda si les négociations se rapportant aux territoires occupés par les troupes germano-austro-hongroises devaient être entamées avec le gouvernement de Pétrograd ou avec la délégation de l'Ukraine. M. Trotzki n'ayant pas reconnu à la délégation ukrainienne le pouvoir de mener ces négociations de façon indépendante, le comte Czernin se réserva de discuter ultérieurement à ce sujet au moment où la question de compétence serait élucidée entre les délégations russe et ukrainienne.

Au cours de la réunion de l'après-dîner, M. Trotzki donna des renseignements que lui demandait M. von Kuhlmann au sujet des relations du Caucase avec le gouvernement de Pétrograd et déclara que l'ensemble de l'armée du Caucase se trouvait sous l'autorité de chefs absolument dévoués au Conseil des Commissaires.

Dans la discussion de la question des îles Aaland, M. von Kuhlmann insista sur l'importance qu'avait ce problème pour l'Allemagne, celle-ci ayant été cosignataire de l'ancien traité. Il s'agit de savoir si le problème continuera à être résolu par le gouvernement de Pétrograd ou s'il convenait de tenir compte de l'opinion de la République finlandaise. M. Trotzki déclara que la proclamation de l'autonomie finlandaise n'avait apporté jusqu'à présent aucune modification dans la question des îles Aaland; M. von Kuhlmann fit remarquer que l'Allemagne élevait au sujet des îles Aaland des revendications industrielles, dont la reconnaissance serait demandée dans le traité de paix. L'Allemagne désire que lors du renouvellement des traités en cause, les habitants de la côte baltique, et notamment la Suède, soient appelés à prendre part aux délibérations et à la signature du traité. M. von Kuhlmann estime qu'il y a lieu d'admettre que, bien que le peuple suédois ne soit pas représenté aux négociations de Brest-Litowsk, ses désirs sont cependant conformes à ce qu'il vient d'exprimer. M. Trotzki se réserva de répondre ultérieurement à cette question.

∴

Berlin, 19 janvier. — Le ministre d'État de Bavière, le comte Podewils, a été reçu ce matin par le Chancelier impérial, auquel il rendit compte de la tâche qu'il avait remplie à Brest-Litowsk. Le comte Podewils prit part à un déjeuner chez le conseiller, en compagnie du ministre des Finances de Turquie, Djavid-Bey, et du ministre de Bavière, le comte de Berchemfeld.

∴

Pétrograd, 19 janvier. — Le « Nash Wek », l'ancien « Rietch », prétend avoir appris à l'Institut Smolny qu'une divergence de vues existe entre les membres de la délégation russe de Brest-Litowsk. MM. Kamenef, Joffe et Bitchenko estiment que les conditions de paix des Allemands ne sont point absolument inacceptables, l'autre groupe, auquel appartiennent M. Pavlovitch et les experts militaires, trouve, au contraire, ces conditions tout à fait inacceptables.

∴

Brest-Litowsk, 19 janvier. — Le correspondant de l'Agence viennoise a eu le 15 janvier un entretien avec le comte Czernin au sujet de l'état des négociations de paix.

Le comte Czernin déclara ce qui suit : Les négociations avec les délégués des gouvernements à Petrograd et à Kief sont en bonne voie. Leur cours n'en est pas moins long et pénible. J'espère et puis donner l'assurance que la paix n'échouera pas de notre côté par suite de projets de conquêtes. Je ne retire pas un mot de ce que j'ai dit et défendu lorsque le programme de paix des monarchistes a été rédigé.

Nous ne voulons, de la Russie, ni cessions de territoires, ni indemnités de guerre. Ce que nous désirons, ce sont des rapports de bon voisinage établis sur une base ferme, durable et appuyés sur la confiance réciproque.

Brest-Litowsk, 18 janvier. — Les délibérations de la Commission chargée de régler les questions politiques et territoriales, qui avait suspendu ses travaux pendant quarante-huit heures à cause d'une légère indisposition du comte Czernin, ont été reprises ce matin et cet après-midi.

A la fin de la séance de l'après-midi, M. Trotzki a dit que sa présence étant nécessaire à Petrograd pendant une huitaine de jours, il demandait l'ajournement jusqu'au 29 courant des délibérations de la Commission politique, M. Joffe étant chargé de présider la délégation russe pendant son absence. Les délégués des puissances centrales se sont rendus à ce désir et ont exprimé l'espoir qu'un accord complet interviendra après le retour de M. Trotzki.

La Commission économique a tenu ce matin une séance confidentielle et officieuse, à l'issue de laquelle elle a fixé sa première séance officielle à samedi matin 11 heures.

Nos Informations

ANGLETERRE

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 19 janvier. (Reuter) :

M. Bonar Law a déclaré à la Chambre des Communes que le gouvernement avait promis l'échange de certains bons du Trésor russes, au cas où ceux-ci deviendraient caduc. Ils seraient échangés contre des bons d'État anglais à 3 p. c. remboursables en 10 ans, au pair. Le prix de ces bons étant de 82 p. c., la mesure promise correspond à une prime de 18 p. c. pour l'assurance contre toute perte résultant des bons du Trésor russes. La somme totale dont il s'agit s'élève à 70 1/2 millions de livres sterling.

Londres, 19 janvier. — Après un discours de M. Lloyd George, la Chambre réunie en séance secrète adopta par vote nominal le Manpower-bill (loi sur le renforcement de l'armée).

L'agence Reuter annonce que l'on a proposé à la Chambre un projet de loi prévoyant l'incorporation des jeunes gens entre 15 et 17 1/2 ans pour le service civil obligatoire.

La Chambre s'ajourna ensuite.

UN DILEMNE DE M. LLOYD GEORGE

Londres, 19 janvier. — A la séance d'hier des délégués des Trades-Unions, ayant pour objet l'examen des propositions du gouvernement dans la question des effectifs militaires, M. Lloyd George a prononcé une allocution aux congressistes. Le premier ministre a déclaré relativement aux buts de guerre :

« L'alternative devant laquelle nous sommes placés est la suivante : Afin d'obtenir les hommes nécessaires, il n'y a pas d'autre moyen que d'élever la limite de l'âge d'obligation militaire à 55 ans, ou de renvoyer les blessés au feu. Si nous ne sommes pas en état de vaincre l'armée allemande, il ne sera pas possible de réaliser les conditions de paix judicieuses et modérées proclamées récemment par les Trades-Unions. Jamais les détracteurs du pouvoir en Allemagne ne seront disposés à accepter les conditions de paix, même les plus médiocres, que quelque orateur pacifiste de notre pays pourrait rédiger, si nous ne pouvons les y contraindre. »

L'orateur rappela la rédaction des buts de guerre, telle qu'elle fut établie par lui au nom du gouvernement et, peu de temps après, par M. Wilson, et expliqua ensuite de quelle manière ces deux publications avaient été accueillies en Allemagne.

« Mais si l'Entente, continua M. Lloyd George, n'est pas capable de tenir tête aux détenteurs actuels du pouvoir en Allemagne, ceux-ci domineront demain le monde entier. »

Après que M. Lloyd George eut, à nouveau, fait le procès de l'autocratie militaire allemande, telle qu'elle existe dans son imagination, il déclara finalement :

« Si quelqu'un à ma place est capable de trouver un moyen honorable et acceptable, pour sortir de ce conflit sans lutte, je le conjure, au nom de Dieu, de m'indiquer ce moyen. A mon avis, il n'y a qu'une alternative : Ou bien nous poursuivrons la lutte, ou bien nous sommes vaincus. »

M. LLOYD GEORGE
ET LES TRADE-UNIONS

Londres, 18 janvier. — Après le discours prononcé par M. Lloyd George, les Trade-Unions ont posé à celui-ci différentes questions. Répondant à l'une de ces questions, M. Lloyd George déclara : Les Allemands seront toujours disposés à conclure la paix au prix qu'ils ont fixé, mais ce n'est pas là le prix que nous sommes disposés à payer. Nous n'étions pas prêts jadis à le payer et nous ne le sommes pas davantage maintenant. J'espère avec confiance que telle est l'opinion du pays. Au moment où le désir de paix des Allemands à des conditions avantageuses s'exprimera (les conditions ont été exprimées aujourd'hui, ce sont celles que le parti ouvrier même a adopté en général), personne ne se refusera à entrer en négociations de paix.

Les délégués demandèrent si le meilleur moyen de connaître l'opinion du peuple allemand ne serait pas de permettre que des délégués de l'Allemagne rencontrent à Stockholm ou ailleurs des délégués d'autres puissances. M. Lloyd George répondit : Les délégués du peuple allemand seraient naturellement désignés par le gouvernement allemand.

En réponse à une question relative à la Conférence ouvrière internationale, M. Lloyd George déclara : J'ai déjà fait part à la Chambre des Communes des arguments que j'oppose à la réunion d'une pareille Conférence. Après de longues réflexions, les différents pays alliés estiment que toutes les négociations qui doivent avoir lieu doivent être menées par les délégués des gouvernements de chacun des pays intéressés. Telle est l'opinion de M. Wilson qui représente la plus grande démocratie du monde.

Lorsqu'il lui fut demandé quelles conditions étaient nécessaires pour qu'une conférence de paix puisse se réunir, M. Lloyd George répondit : J'estime personnellement qu'il n'est pas désirable d'entrer en négociations de paix, tant que que l'on ne puisse prévoir l'issue favorable de ces négociations. Je suis persuadé, étant donné l'attitude des dirigeants du gouvernement allemand, qu'actuellement une conférence de paix ne pourrait mener à aucun résultat de conciliation. Les négociations de paix ne pourraient actuellement qu'empirer la situation au lieu de l'améliorer.

LES OUVRIERS ANGLAIS ET LA PAIX

Berne, 19 janvier. — Le journal socialiste « Berner Tagewacht » annonce de Londres :

« La Fédération des ouvriers métallurgistes d'Angleterre et d'Ecosse a adressé au gouvernement anglais un ultimatum contenant une menace de grève générale révolutionnaire, si le gouvernement ne convoque pas avant la fin du mois une Conférence générale de la paix. La presse bourgeoise est naturellement indignée de cette menace, car sa réalisation amènerait l'arrêt de toute la machine guerrière, puisque la construction de navires et d'avions, et la production de munitions seraient complètement paralysées. »

ETATS-UNIS

LES CONDITIONS DE PAIX DE L'ENTENTE

D'après des journaux suisses, le président Wilson aurait l'intention de convoquer prochainement une Conférence afin de fixer les conditions définitives de paix de l'Entente. Ces conditions seront transmises aux conliés par l'intermédiaire d'une puissance neutre, probablement de l'Espagne.

FRANCE

L'ATTITUDE DES SOCIALISTES

Berne, 19 janvier. — Le Conseil général du parti socialiste et le Comité exécutif des socialistes minoritaires ont adopté une série de décisions importantes. Le Comité d'administration de l'ensemble du parti convoque un Congrès national à Paris pour le 17 février. A l'ordre du jour se trouvent les points suivants : Election des délégués à la Conférence socialiste internationale du 20 février, revision de l'attitude du parti concernant la politique intérieure et extérieure.

Le parti sera représenté au Congrès du Labour Party convoqué à Nottingham pour le 20 février par MM. Longuet et Renaudel.

Le Comité des socialistes minoritaires a décidé de convoquer le 16 février — donc un jour avant la séance du Congrès national — une Conférence distincte des socialistes de la minorité.

L'AFFAIRE CAILLAUX

On mande de Paris: Le juge d'instruction a procédé à l'interrogatoire de MM. Humbert et Persin dans l'affaire du « Bonnet Rouge » et de l'actionnaire principal du « Pays », le fabricant de parfumerie, M. Paul Wertheimer. L'interrogatoire porta sur les ressources financières du « Pays ». M. Wertheimer déclara: M. Caillaux n'a jamais donné d'argent au « Pays » et n'a eu rien de commun avec ce journal. Le « Pays » fait remarquer encore une fois que M. Caillaux n'a été nullement intéressé dans la fondation financière du journal et n'a jamais été en relations politiques ni autres avec ce journal.

∴

« L'Heure » annonce que le coffre-fort de M. Caillaux à Florence contenait des documents relatifs au président de la République, c'est-à-dire à un télégramme que M. Poincaré aurait adressé personnellement au Vatican, en dehors du gouvernement; ce télégramme permettrait de conclure que Poincaré préparait un nouveau Concordat avec le Vatican. M. Caillaux aurait pu prouver par ce document, qui a été récemment supprimé sur l'initiative du ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, que l'accusation portée contre lui d'avoir intrigué secrètement auprès du Vatican pouvait, en réalité, se retourner contre le président Poincaré lui-même.

L'agence Havas annonce que les avocats de M. Caillaux, MMes Demange et Ceccaldi, ont adressé une lettre à M. Clémenceau pour protester contre les nouvelles publiées par les journaux au sujet du contenu du coffre-fort de Florence; ces nouvelles seraient inexactes. Le coffre-fort n'aurait pas contenu pour 2 ou 3 millions, ni même pour 1 million de titres; les renseignements publiés au sujet de bijoux qui se trouvaient dans le coffre-fort sont tout aussi inexacts; M. Caillaux aurait fait à la Commission des impôts une déclaration absolument exacte au sujet de sa fortune totale; il insistera pour qu'une enquête soit ouverte aussitôt que possible au sujet de ses biens et de ceux de sa femme.

∴

Dans le « Journal du Peuple », le journaliste Fabre déclare que si ses partisans et lui se séparent de Caillaux à cause de différences de classes, ils ne veulent pas abandonner cet adversaire courageux et très doué, aux coups des anti-républicains qui ne voient dans cette arrestation qu'un moyen de dominer la Chambre.

ITALIE

LES DELIBERATIONS

Lugano, 19 janvier. — Les journaux de Rome annoncent que le généralissime Diaz a pris part aux deux dernières réunions du Conseil de guerre italien et à la séance de lundi au Conseil des ministres.

LES SOCIALISTES ET LA GUERRE

Cologne, 19 janvier. — Après une vive discussion, le groupe des socialistes officiels de la Chambre italienne a décidé de convoquer le plus tôt possible, à Florence, un Congrès de tous les socialistes hostiles à la guerre. L'ordre du jour adopté affirme la nécessité, pour le parti socialiste, de faire la critique de la guerre et de ses buts; ces derniers doivent être expliqués complètement par les divers gouvernements. L'ordre du jour proclame aussi le désir de l'avènement prochain de la paix.

RUSSIE

A LA CONSTITUANTE

Pétrograd, 19 janvier. — L'Assemblée constituante a élu M. Tchernof président provisoire, par 244 voix contre 151. Les voix de la minorité sont allées à Mme Spiridovna.

∴

On mande de Pétrograd au « Daily News » : La ligne de défense de la Constituante a organisé pour vendredi, jour d'ouverture de la Constituante, de grandes manifestations. Des affiches ont été placardées, invitant le peuple à manifester dans les rues. Des appels analogues furent distribués dans les casernes. Dans un autre manifeste, les organisateurs s'adressaient aux matelots, peut-être à cause de la présence de plusieurs navires dont on connaissait les opinions bolchevistes.

∴

Pétrograd, 18 janvier. — L'Assemblée constituante a été ouverte à 4 heures de l'après-midi au Palais de Tauride par M. Feralof, président du Comité principal des Conseils des ouvriers, des soldats et des paysans. Le président a donné lecture d'une déclaration du Comité principal.

LE CONFLIT LENINE-TROTZKI

La « Gazette de Voss » déclare que le conflit entre MM. Trotzki et Lénine, les deux chefs de la Révolution russe, prend une tournure de plus en plus aiguë. Les cercles léninistes estiment que M. Lénine démissionnerait pour permettre à la Conférence des Soviets dont la réunion est imminente de prendre position dans le conflit.

M. Lénine est revenu de Finlande.

RUPTURE DES NEGOCIATIONS
ENTRE LES MAXIMALISTES
ET L'UKRAINE

Paris, 18 janvier. — L'agence Havas apprend de Petrograd que la Rada oukranienne n'ayant pas répondu à l'invitation des commissaires du peuple d'avoir à renoncer à toute aide directe ou indirecte au général Kaledine, les commissaires du peuple ont décidé de rompre les négociations entre l'Institut Smolny et la Rada et de rendre cette dernière seule responsable de la continuation de la guerre civile.

D'après le journal « L'Heure du Soir », le secrétaire de la Rada a donné télégraphiquement ordre à toutes les troupes oukraniennes de se tenir prêtes à défendre l'indépendance de l'Oukraine et à empêcher les troupes russes d'envahir le territoire national.

Paris, 18 janvier. — L'agence Radio apprend que la Rada oukranienne a autorisé l'émission de dix millions de billets de banque oukraniens.

LES DIFFICULTES AVEC L'UKRAINE

Le commandant en chef des troupes maximalistes envoyées contre l'Ukraine, a télégraphié au commandant de Mo cou que Kaledine marchait sur Charkof et Voronoch, et s'était emparé de transports de grains et de charbon destinés à Pétrograd et à Moscou. Ce commandant demande des renforts.

PAS D'ARMEE NATIONALE

Le bureau d'Esthonie établi en Suède, annonce que le généralissime russe Krilenko a interdit la formation de régiments nationaux.

Cette défense, qui s'applique à la réorganisation d'une armée russe sur l'ancien modèle, est due aux expériences que les maximalistes ont faites au sujet de détachements nationaux. La concentration des troupes esthoniennes des diverses armes et l'organisation d'une armée de l'Esthonie continue systématiquement.

LE CONFLIT RUSSO-ROUMAIN

On mande au « Corriere della Sera » que tous les représentants diplomatiques de la Roumanie quittèrent Petrograd.

∴

Londres, 19 janvier. — Le crédit de l'Etat roumain à la Banque impériale de Petrograd a été saisi.

∴

Londres, 19 janvier. — On mande de Petrograd à l'agence Reuter : Le Comité révolutionnaire de la 9e armée a envoyé un ultimatum aux autorités militaires roumaines exigeant le libre passage des troupes russes à travers Jassy. Il a donné aux Roumains deux heures pour accepter.

∴

On mande de Pétrograd à la « Morning Post » que, sur l'ordre des bolchevistes, les relations postales, télégraphiques et commerciales avec la Roumanie ont été interrompues.

CONDAMNATION D'UN EX-MINISTRE

L'agence Reuter mande de Petrograd que l'ancien ministre russe, M. Purichkewitch, a été condamné à 4 ans de travaux forcés; toutefois, il a été ajouté qu'il serait remis en liberté après avoir accompli un an de sa peine, s'il promet alors de ne plus rien entreprendre contre les bolchevistes.

LES ROMANOFF

Le « Djen » annonce que le comité radical du Conseil des paysans a demandé au Conseil des ouvriers et soldats le transfert de la famille du Tzar de Tobolsk à Cronstadt. Il désire en outre que tous les membres de la famille Romanoff qui sont encore libres soient arrêtés et déférés à un tribunal révolutionnaire.

L'ATTENTAT CONTRE M. LENINE

L'agence Havas mande de Petrograd qu'une des balles destinées à Lénine a atteint à la main le socialiste suisse Platten qui se trouvait dans la même automobile que le leader russe.

ACTE DE VANDALISME IRREPARABLE

L'agence Havas mande de Petrograd que des soldats ont pillé la Bibliothèque de Petrograd et y ont trouvé un exemplaire précieux du Coran. Ce volume est unique au monde; il serait donc impossible de le remplacer.

LA GREVE DES BANQUES

On mande de Petrograd que tous les employés de banque de Petrograd sont en grève depuis le 24 décembre. Seuls les payements nécessaires pour permettre aux directeurs de fabriques de payer leurs ouvriers continuent à être effectués. Du 4 au 11 janvier, les banques ont été fermées à l'occasion de la Noël russe. La grève générale des banques continue; les ordres de payement ne sont pas exécutés.

Le « Rietch » annonce que les officiers de Pétrograd sont dans la misère; ils ont formé un syndicat spécial et travaillent comme commissionnaires et balayeurs de neige pendant leurs heures de liberté; ils gagnent ainsi un rouble à l'heure.

UN TRAITE SECRET GERMANO-RUSSE

Ainsi qu'il résulte de la publication des documents secrets russes, il fut question lors de l'entrevue du Tsar et de l'empereur d'Allemagne à Bjorko, en 1905, de conclure un traité qui unirait la Russie, l'Allemagne et la France et formerait contre-poids à la coalition anglo-japonaise. Le « Berlingske Tidende » publie le texte de ce traité: Leurs Majestés le Tsar de toutes les Russies, d'une part, et l'Empereur d'Allemagne, d'autre part, ont conclu, aux conditions suivantes, un traité au sujet d'une alliance défensive pour le maintien de la paix européenne:

1° Au cas où une Puissance européenne quelconque attaquerait l'un des Etats contractants, les autres Etats qui signent ce traité s'engagent à soutenir l'Etat attaqué en Europe par leurs forces de terre et de mer;

2° Les parties contractantes s'engagent à ne signer de paix séparée avec aucun des ennemis;

3° Ce traité entrera immédiatement en vigueur. Il devra être dénoncé un an avant l'époque où il cesse de produire ses effets;

4° Aussitôt que ce traité sera entré en vigueur, le Tsar fera les démarches nécessaires pour le porter à la connaissance du gouvernement français et proposera à la France d'adhérer à l'alliance sur les bases de ce traité. (S) Wilhelm, Nicolas Alexandrovitch; (contre signé) Tchirchki, Bizilof.

Ce traité n'a jamais été appliqué, la France s'étant opposée, sous l'influence de M. Delcassé, à y adhérer. Le rapprochement anglo-français de 1906 avait déjà commencé à se faire sentir et avait conduit au traité secret relatif au Maroc; dès lors, la politique de la France était liée à celle de l'Angleterre sans qu'aucune considération puisse en modifier le cours.

SERBIE

NEGOCIATIONS DE PAIX?

« L'Isvestia » annonce qu'un Conseil de la Couronne s'est réuni à Salonique et qu'il aurait été décidé que la Serbie cesserait les hostilités et entrerait en négociations de paix.

NOUVELLES DIVERSES

L'ACHAT DES COLONIES HOLLANDAISES

L'ambassade hollandaise à Berne dément catégoriquement l'information répandue dernièrement au sujet de l'achat de la Guyane hollandaise par les Etats-Unis.

ARRIVEE DE M. BUCHANAN
EN ANGLETERRE

Le « Daily Chronicle » annonce que sir G. Buchanan est arrivé à Londres.

DES CARTES DE VIVRES EN ANGLETERRE

Des cartes de vivres seront prochainement introduites à Londres; les cartes de beurre et de margarine dont on devra faire usage à partir du 5 février, sont imprimées de telle façon qu'elles serviront également pour le rationnement de trois autres articles. La pénurie de viande qui régnait ces jours derniers dans toute l'Angleterre, semble avoir diminué : l'introduction d'un jour maigre par semaine est imminente.

LA SITUATION AU PORTUGAL

Lisbonne, 18 janvier (Reuter). — Au cours de la nuit passée, des émeutes ont eu lieu dans les quartiers les plus peuplés de Lisbonne. Beaucoup d'armes furent saisies. Les clubs extrémistes du parti d'Alfonso Costa sont encore toujours fermés.

EN MARGE

THÉATRE

Dussé-je déplaire en cela à quelques esprits ultra pointus, mériter leur anathème et entendre crier: « Bacs » sur moi par leur sacrée cohorte, j'avoue, sans la moindre honte, passer assez volontiers mes soirées au théâtre.

Le temps n'est pas aux réjouissances, ni aux folles parties; je le sais pardieu bien, mais, quand le diable y serait, ce n'est pas encore en boudant nos salles de spectacle ou nos cafés que nous changerons le cours des choses, que nous ramènerons la paix et que nous réduirons les bénéfices des trafiquants qui si abominablement nous exploitent à des proportions plus congrues, si j'ose ainsi dire, alors que l'incongruité de ces bénéfices sollicite les adjectifs les plus définitifs de mon vocabulaire.

Je passe donc, depuis quelques semaines, assez fréquemment ma soirée au théâtre; au commencement, ma conduite était réglée par des raisons d'ordre pratique; le luminaire nous est étroitement mesuré, et, par ces longues soirées d'hiver, ceux qui ne peuvent se résigner à aller coucher avec les poules — j'en suis — suivent avec anxiété, sur le petit cadran « ad hoc », la marche de l'aiguille fatidique qui doit s'arrêter, les pieds inopinément niclelés, dès qu'elle aura enregistré le passage du trentième mètre cube mensuel.

Puis, il y a la question du chauffage.

Quand une bonne flambée représente la dépense d'un solide bifteak, même de nos jours où le bifteak se vend au prix des perdreaux truffés d'antan, on y regarde à deux fois, et l'on n'a pas tout à fait tort.

Le théâtre est donc une forme assez heureuse du moderne phalanstère où l'on s'éclaire et se chauffe en commun.

Ne rien pas, cela représente, socialement parlant, une véritable économie.

Puis, voulez-vous que je vous avoue une chose, sans plus de détours?

J'avais commencé à retourner au théâtre par raison d'économie, comme je viens de vous le dire, car, au fond, je n'en suis pas extraordinairement féru, du théâtre.

Puis, j'y ai pris goût.

De très vieilles pièces, un peu oubliées, ont reparu à l'affiche — retour en arrière déjà signalé dans la vie matérielle et qui s'affirme aussi, paraît-il, dans le domaine intellectuel.

Et des vieilles pièces que naguère encore la jeune génération fort désobligeamment qualifiait de « rengaines », franchement je les ai revues avec plaisir d'abord, parce qu'un souvenir de jeunesse est presque toujours agréable; ensuite, parce qu'en les comparant à certaines élucubrations d'un plus récent bateau, j'ai trouvé en conscience que cette comparaison était encore à l'avantage des « vieilles rengaines ».

V. G.

A Travers la Ville

Un mort

Vous voilà bien étonnés, vous ouvrez de grands yeux après avoir fait de grands efforts de mémoire. « Qui donc est mort? » vous dites-vous. Oublieux que vous êtes! Personne ne s'est aperçu de la mort du « lundi perdu », vraiment tué celui-ci par la guerre. Dire qu'autrefois on tenta tout pour arriver à supprimer ce jour de beuveries, on écrivit d'innombrables articles qui ne servirent à rien, on fit des conférences, on fonda même une ligue, si j'ai bonne mémoire. Tous ces efforts, un pure perte.

Et voici que le lundi est mort, tout seul, pas même pleuré par les ivrognes... car il n'y a plus d'ivrognes.

Pourvu maintenant qu'après la guerre il n'aille pas nous faire la blague, la sale blague, de ressusciter.

PICK.

Exposition d'art

La section artistique de la Commission des Voies et Moyens du Foyer des Orphelins, société coopérative pour la création des homes familiaux, organise, avec le bienveillant concours de nos artistes les plus en renom, une exposition d'art, peinture, sculpture et travaux d'art décoratif en la Salle Æolian, rue Royale. Etant donné le but de l'œuvre, la collection de tableaux, la richesse des lots de la tombola et celle des travaux remarquables des élèves de l'école professionnelle Cocq, d'Ixelles, et des envois très intéressants, les organisateurs peuvent compter sur l'admirable sentiment de solidarité de toute la population bruxelloise.

Conférence

M. Gustave Van Zype parlera mercredi 23 janvier, à 5 1/2, à la Maison du Livre, 46, rue de la Madeleine, d'Albert Giraud. Ce sera un vrai régal pour les lettrés.

Mariage d'invalide

Mercredi prochain, 23 courant, vers 11 heures, en l'église de N.-D. du Rosaire, avenue Montjoie, sera célébré le mariage du soldat H. Maillefait, éclaireur-cycliste, blessé à Crèvecœur-Liège, le 9 août 1915.

Chez les boulangers

A partir de ce lundi 21 janvier, entrera en vigueur une nouvelle ordonnance du Comité National par rapport au contrôle de nos boulangers. La voici en substance : Les boulangers doivent consigner journellement et exactement le nombre de kilos de panification faits par eux d'un sac de farine. Le rendement normal d'un sac de farine prévu est de 134 kilos. Les boulangers qui obtiendront moins seront soumis à une surveillance spéciale et éventuellement le droit de panifier leur sera enlevé.

S'il y avait excédent, il en serait scrupuleusement tenu compte, il devra être retourné au Comité National chaque semaine.

Ce nouveau genre de contrôle entraînera la nécessité d'augmenter le nombre de contrôleurs.

Le sommeil de Marie

La rue Notre-Dame-du-Sommeil, à Bruxelles, évoque le souvenir d'une ancienne fête chrétienne qui se célébrait le 18 janvier, celle du Sommeil de Marie.

Elle avait été fondée en mémoire du trépas de la Vierge, qu'on appela le « sommeil » ou le « repos » de Marie, parce que, d'après la tradition, la Mère de Dieu, ressuscitée par la vertu du Seigneur, monta en corps et en âme au ciel. C'est pourquoi la fête fut finalement transférée au 15 août, l'Assomption.

Les budgets

Dans presque toutes les communes de l'agglomération, les budgets ont été déposés. Cela ne signifie cependant pas que tous les détails en aient été fixés. Le dépôt ne signifie que l'établissement des grandes lignes de ce document. Il n'y a guère qu'à Saint-Josse, Saint-Gilles et Ixelles que le budget soit terminé complètement. Dans presque toutes les autres communes, les sections en discutent encore les différentes parties.

En général, les budgets pour 1918 sont quasiment la reproduction de celui de 1917. Seuls les chiffres des allocations et de ravitaillement ont varié. Les listes des travaux publics à exécuter a également été maintenue, mais seuls les travaux urgents seront effectués.

Les commerces frauduleux

Le commerce frauduleux des denrées est actuellement poussé aux limites de l'exploitation. On vend le beurre à 35 et 36 francs le kilo, les pommes de terre à 2 fr. 40, et le reste à l'avenant. Le retard apporté dans la livraison du beurre par la coopérative des marchands de beurre influe fortement sur la cherté de ce produit.

En ce moment, on fait un commerce effréné de chicorée. Les produits vendus sous cette dénomination sont très souvent fortement falsifiés. Dans un grand nombre de petites fabriques clandestines, on mêle, lors des mouture, aux rasures de chicorée, des épluchures de pommes de terre, de légumes et même de la terre et des cendres.

La surveillance des autorités, bien que constante et très sévère, est impuissante à réprimer ces abus.

Les cartes de charbon et de bois

Vendredi dernier, à l'Hôtel Communal, se distribuaient les dernières cartes de charbon et de bois aux habitants de Schaarbeek. A l'heure d'ouverture des portes, soit à 2 heures de l'après-midi, une centaine de personnes attendaient, à l'extérieur que l'on voulut bien ouvrir les portes. Un employé se présenta enfin, entr'ouvrit l'huis, et fit pénétrer dans un vaste corridor qui aurait bien pu abriter le double des personnes présentes, une quinzaine d'habitants seulement. Attente des autres... 3 h. 1/4, le même employé revient. Il déclare cette fois que les personne présentes ne doivent plus attendre, que les « employés auront bien assez d'ouvrage à faire avec celles qui sont entrées pour finir à 4 heures ».

On comprend que les habitants étaient plutôt mécontents. Outre qu'on les avait fait attendre à l'extérieur, dans le froid et la pluie, on vient leur annoncer après plusieurs heures de file que le bureau de distribution peut tout au plus distribuer une vingtaine de cartes durant tout un après-midi! Quelques-uns vont se plaindre au commissariat de police, mais, malgré l'intervention du commissaire et d'un agent, les employés se refusèrent à ouvrir la porte en question. N'y aurait-il pas possibil

Les Restaurants Bruxellois

L'idée qui a inspiré les fondateurs de la Société coopérative qui protège l'œuvre philanthropique dont il s'agit, était, certes, excellente, et le but poursuivi, très louable.

Mais constatons-le, à regret, la réalisation de cette idée n'a pas donné le résultat attendu, et l'objectif visé n'a pu ainsi être atteint.

L'essence de la coopération, de la réunion de tous les efforts des intéressés pour les faire concourir à l'amélioration du sort de chacun, l'essence d'une société coopérative est l'absence de toute idée de lucre, de tout but d'exploitation.

Ce qui est vrai en thèse générale, l'est particulièrement lorsque la base de la coopération est la philanthropie.

C'est précisément ce qu'on a perdu de vue dans l'organisation de l'entreprise qui nous occupe.

Tout d'abord, on ne conçoit pas que la société coopérative ait créé deux types de restaurants : les restaurants-types, émanation directe de l'œuvre, et les restaurants « affiliés ».

Seuls les restaurants-types devraient être maintenus, car les griefs formulés jusqu'ici contre l'œuvre vont principalement à l'adresse des restaurants affiliés auxquels on reproche notamment de favoriser généralement leur clientèle habituelle au détriment des bénéficiaires des dîners économiques.

Des précisions sur ce chapitre, dira-t-on ou ! Ce ne sont pas des potins de cuisine, croyez-le bien ! Quelles garanties a-t-on, en effet, que les rations de pommes de terre, par exemple, auxquelles ont droit les bénéficiaires leur sont intégralement servies? Et la maigreur désespérante du potage n'atteste-t-elle pas que des prélèvements y sont opérés pour être remplacés par le liquide dans lequel les oiseaux aquatiques se prélassent tout-joues avec la même frénésie.

La suppression des restaurants affiliés s'impose, car cette mesure aurait cette conséquence heureuse de faire disparaître les causes des vives critiques qui s'élèvent à bon droit d'ailleurs contre l'œuvre en question, surtout si grâce à la majoration du prix récemment décrétée, des améliorations sérieuses peuvent être apportées au régime alimentaire auquel les circonstances présentes astreignent les bénéficiaires, appartenant tous à la petite bourgeoisie, cette classe si intéressante et tant éprouvée.

Formons des vœux pour que les bénéficiaires puissent disposer enfin bientôt d'un repas plus substantiel ! Ce ne serait pas de trop, étant donné que la participation aux dîners économiques enlève le droit aux distributions de pommes de terre et autres avantages réservés exclusivement aux « chômeurs » !

✦✦

Cours du soir

La pénurie de combustibles et la nécessité de faire des économies d'éclairage, ont fait suspendre la plupart des cours du soir donnés dans les écoles communales respectives des communes de l'agglomération bruxelloise.

En ville, plusieurs cours ont été fusionnés, tandis que dans certains faubourgs, ils ont été totalement suspendus, ainsi que l'heure d'étude instituée après les heures de classe pour permettre aux élèves de faire leurs devoirs et d'étudier leurs leçons.

Toutefois, nos échevins de l'Instruction publique ont décidé de reprendre les cours du soir à la bonne saison, et de les prolonger jusqu'à la fin de juillet.

✦✦

Les salles de danse

On critique maintes fois déjà la tolérance dont on faisait preuve envers les salles de danses qui ont rouvert leurs portes grâce à un habile subterfuge : en créant des sociétés particulières et en réservant soi-disant l'accès des salles aux seules personnes inscrites, déguisant en outre le but véritable de leurs exploitations sous le manteau de « Cours de maintien et d'éducation physique » (?!...).

Il suffit de se rendre dans l'une de ces salles pour se convaincre que le « maintien » fait souvent défaut au même titre que l' « éducation physique », qui sont remplacés par des valses plus ou moins lentes, des tangos et des two-steps frôleurs, le tout accompagné des flirts habituels à ces peu moraux exercices.

L'Administration communale de Jette-Saint-Pierre vient de prendre une décision radicale, à laquelle applaudiront tous les honnêtes gens, en mettant en demeure les sociétés de l'espèce « pratiquant » sur son territoire d'avoir à lui communiquer la liste de leurs membres. Les personnes figurant sur ces listes se verront supprimer radicalement les secours de chômage, alimentaire, de soupe, etc., ce qui, avouons-le, est de toute justice.

Voilà une excellente initiative dont il faut féliciter les édiles jettoises.

L'Administration communale de Molenbeek vient, paraît-il, d'imiter cet exemple.

Dans cette commune qui, sur 72,000 habitants, compte près de 37,000 secourus (soit plus de 50 p. c. de la population), les salles de danses sont particulièrement florissantes. Au Palais Baudouin, chaussée d'Anvers, il y a près de 4,000 membres, rue Tazieux une salle en compte 2,000, rue du Comte de Flandre, 1,000, etc., etc.!

Afin d'éviter les fausses déclarations, des descentes de police seront faites dans les diverses salles. Toute personne ne figurant pas sur les listes remises à la commune sera impitoyablement poursuivie, ainsi que les organisateurs pris en faute.

Bravo! Bravo! Puissent les autres communes emboîter le pas : les Conseils communaux de St-Josse avec ses salles de la chaussée de Louvain, de la rue du Progrès, etc.; de Schaerbeek avec les siennes dont celle « Chez Chevalier », place Liedts, est de jour en jour plus florissante; Etterbeek avec ses quatre ou cinq « Cours de danse » de la rue de l'Etang et des environs; Forest, Uccle, etc., ont là une bonne besogne d'épuration à accomplir. Et si les comités des sociétés, composés d'hommes de paille cachant les véritables exploiteurs sont surpris à « frauder », qu'on les punisse comme ils le méritent en fermant ces établissements où nos jeunes gens et nos jeunes filles vont, malgré la misère, malgré la souffrance et malgré la guerre, perdre ce qui leur reste de cette dignité qu'ils n'auraient jamais dû compromettre et qu'il faudra essayer de leur rendre... malgré eux!

Notre bonne administration

Le Collège échevinal de Bruxelles, pris soudain d'un zèle auquel il faut rendre hommage, vient de lancer un ordre du jour supprimant les dénominations de la rue des Armuriers, située au quartier de la Madeleine, et qui a été démolie il y a déjà plusieurs mois pour les travaux de la gare centrale et de l'impasse de Willebroeck, sise, il y a quelque dix ans, dans le quartier de la rue de Flandre. Tout vient à point à qui sait attendre!

✦✦

A la ferme des bœufs

L'épidémie de stomatite aphteuse dont souffraient les bœufs employés par l'Administration communale de Bruxelles pour le service de la ferme des bœufs, a disparu. Les paisibles animaux ont donc repris leur service et les équipes d'hommes-chevaux qui traînaient difficilement les lourds véhicules chargés des détritus ménagers ont disparu. On a revu avec plaisir ces braves bœufs qui, espérons-le, vont travailler ferme au transport des immondices qui font le désespoir de nos ménagères.

✦✦

A Koekelberg

Un court relevé du mouvement de l'état civil de Koekelberg, pendant toute l'année 1917, n'est pas sans intérêt pour les habitants de cette commune. Au 1er janvier 1918, la population de Koekelberg s'élevait à 12,873 habitants, contre 13,003 habitants au 1er janvier 1917.

Pendant le courant de cette année, 181 naissances ont été enregistrées, dont 76 féminines et 55 masculines, 77 mariages ont été célébrés et deux divorces prononcés.

D'autre part, 194 décès ont été déclarés.

Les causes de mort se répartissent comme suit : rougeole, 4; coqueluche, 3; érysipèle, 1; tuberculose pulmonaire, 26; autres tuberculoses, 8; cancers, 7; méningite, 12; maladies du cerveau, 16; maladies du cœur, 23; maladies des bronches, 39; affections de l'estomac, 6; entérite, 3; obstruction intestinale, 1; maladie du foie, 3; néphrites, 3; septicémie péripérale, 1; de vieillesse, 14; suicides, 2; homicide, 1; morts subites, 8; autres causes, 6.

✦✦

A Molenbeek

A l'exemple de son collègue de Saint-Josse-ten-Noode, M. L. Metiewie, le ff. de bourgmestre de Molenbeek, vient de faire afficher sur les murs de sa commune une ordonnance de police concernant la circulation dans les rues devenue dangereuse à cause du manque d'éclairage : les piétons tiendront la droite des trottoirs et des voies de circulations; les véhicules seront conduits au pas et les attelages seront munis de grelots ou de sonnettes assez fortes pour prévenir les piétons de leur approche.

Nos Conseils communaux

A ANDERLECHT

Le Conseil communal de Cureghem-Anderlecht s'est réuni vendredi après-midi. M. le ff. Crickx présidait. Une séance privée qui dura de 3 h. 1/2 à 5 h. 1/2 précéda la séance publique.

Au début de celle-ci, les conseillers ratifièrent un arrêté concernant la circulation dans les rues après la tombée de la nuit, et préconisant les mêmes mesures de précautions que celles prises à Schaarbeek, que nous avons rapportées en temps et lieu. Le rapport des sections, concernant l'indemnité de vie chère, qui devait être examiné est remis à une séance ultérieure. M. l'échevin Melckmans avait introduit une proposition touchant le minimum de salaire à accorder au personnel effectif et temporaire de la commune. En Comité secret, le Conseil a décidé d'accorder aux hommes, pour une journée de huit heures, un salaire minimum de 5 fr. 75, et pour les femmes, pour une journée de même durée, 5 francs. Cette décision est simplement entérinée en séance publique, sans donner, bien entendu, les détails ci-dessus que nous devons à l'amabilité d'un des conseillers.

Le Conseil se déclare d'accord ensuite pour l'octroi d'une indemnité destinée à assurer la distribution d'une bonlette journalière de viande aux bénéficiaires du Secours Alimentaire, vote le rapport de la section de l'Instruction publique concernant l'organisation de l'Institut Professionnel Communal pour garçons, prend en considération la proposition de créer une salle de lecture publique qui serait ouverte deux ou trois heures par jour pendant les mois d'hiver et mettra cette question à l'étude, vote des comptes et budgets de diverses écoles, décide enfin de munir les agents de la police locale d'une lampe de poche électrique, laquelle leur est indispensable pour assurer leur service de surveillance, accorde des concessions au cimetière communal, réorganise la police champêtre et adjoint aux policiers actuels quelques nouveaux gardiens, vote le compte communal de 1916 sur rapport conforme des sections réunies, et prend connaissance du budget communal pour 1918.

La séance est levée à 6 heures.

FAITS-DIVERS

UNE DISTILLERIE CLANDESTINE. — On soupçonnait M. H..., de la chaussée de Louvain, de fabriquer du savon en fraude. Une descente eut lieu dans son immeuble : on ne découvrit pas une savonnerie, mais bien une distillerie en pleine activité. Huit cuves remplies de mélasse en fermentation, un alambic, des rectificateurs, etc., ont été saisis. H... a été mis à la disposition du Procureur du Roi. La distillerie en question fonctionnait depuis longtemps, l'exploitant a dû réaliser de plantureux bénéfices. Tout le matériel a été transporté au greffe correctionnel.

UN DE PRIS! — Un individu bien mis, nanti d'une magnifique valise en cuir jaune, se présente chez M. Bouvier, hôtelier, rue de Stassart. On donna à ce voyageur de marque, qui disait se nommer le comte de Malets, de passage à Bruxelles, la plus belle chambre de l'établissement. La servante ne fut pas peu surprise en constatant peu après la sortie de M. le comte, que deux chambres avaient été pillées de fond en comble. L'hôtelier, tout marri, porta plainte, et M. l'officier de police Van Holder se mit en campagne. Il fut assez heureux pour pincer l'escroc, qui n'est autre qu'un certain Charles N..., de la rue de la Culture. On a offert cette fois un noble « comte », la plus belle chambre... de la prison de Saint-Gilles.

CHRONIQUE DES VOLS. — On a volé une somme de 2,310 francs dans le coffre de M. Van Elewyck, négociant en fruits, rue Sainte-Catherine; le portefeuille de Mme Adèle Streulens, rue Jonneval, au débarcadère du tram à la Bourse; cambriolé le magasin de M. Lengelé, avenue Louise; celui de M. Lortzanski, boulevard Anspach; le local de la société « The Excelsior Wines », rue Marché aux Herbes, où l'on a volé huit balles de café valant 20,000 francs; le magasin de M. Van Wyck, quai aux Briques, où une partie de saucissons de jambons ont disparu; la propriété de M. Edmond Janssens, rue du Grand-Duc, à Auderghem; emmené le camion chargé de viande de bœuf, appartenant à M. Ocelaus, et conduit par M. Beaudouin, boucher, qui commit l'imprudence d'abandonner un moment son attelage sur la voie publique pendant qu'il faisait des affaires à l'intérieur du Marché-Sainte-Marie; M. Charles S..., confiseur, rue du Mérinos, a constaté la disparition de nombreuses marchandises enlevées par des escarpes qui ont pénétré chez lui par effraction; volé les tentures, clenches, ventilateurs, appareils électriques, etc., dans la salle du Cinéma Marie-José, 326, rue Gray; subtilisé la sacoche en argent avec une forte somme d'argent à Mme Balais, avenue de la Toison d'Or, pendant qu'elle faisait ses dévotions à l'église des Carmes; etc., etc.

Au Pays de Liége

Pavillon de Flore

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, « La Courroie », « Mam'zelle Télé ». Vendredi, « Lakmé ».

Cour d'appel de Liége

Vol de 100,000 francs dans la bure. — Au début de la guerre, les Charbonnages de Gérardcloes cachèrent dans la bure 100,000 francs en billets et pièces de 5 et 2 francs. La cachette fut découverte par Jean F..., houilleur, qui s'en empara, avec l'aide d'un de ses compagnons de travail, nommé G... Victor F..., M... et V... les aidèrent à cacher la somme dans les bois de Kinkempois, puis dans d'autres localités de la province. On ne sait aujourd'hui où se trouve le dépôt, bien que l'épouse F... et Victorine F..., tour à tour maîtresses de M... et V..., l'aient écorné pour acquitter leurs dettes et se payer des toilettes. Le tribunal avait condamné Jean F... et G... à 5 ans de prison, plus 8,000 francs de dommages-intérêts, dus solidairement. Victor F... et Camille M... étaient frappés de 3 ans et 100 francs d'amende; les deux femmes de 9 mois et 50 francs. V... était acquitté. Devant la Cour, le ministère public réclame sa condamnation. Bien qu'il n'ait en rien profité du vol, il subira un an de prison. Pour le surplus, le jugement antérieur est confirmé.

Comité de Secours de la Ville de Liége

A partir du lundi 21 janvier 1918, le Comité de Secours, grâce au bienveillant concours de l'Association Charbonnière de la province, organise des distributions payantes de charbon.

Tous les ménages émargeant au Secours Alimentaire pourront participer à ces distributions. Ils auront droit à 100 kilos de charbon par ménage et par mois, qu'ils payeront actuellement 5 francs.

Pour les obtenir, ils devront se présenter à la caisse qui leur paie habituellement leurs secours, le vendredi et le samedi suivant le jour du paiement des dits secours. La délivrance du combustible se fait sur production du livret de bons lorsque celui-ci accuse un solde suffisant, ou contre versement d'une somme de 5 francs. Les intéressés recevront un bon de 100 kilos de houille, mais à la condition de conserver soigneusement la lettre de livraison, dont le verso servira de carte de contrôle, laquelle devra être produite à chaque distribution.

Munis de ce bon et de la lettre, ils se rendront au dépôt ou au charbonnage indiqué au bon, aux jours et heures y renseignés.

Le Comité de Secours ayant pris ces dispositions dans le but d'activer les distributions et d'éviter une trop longue attente aux bénéficiaires, croit devoir les prévenir que s'ils ne se présentent pas aux jours et heures qui leur sont assignés, ils perdront tous leurs droits aux distributions de charbon.

En conséquence, tout bon non présenté à sa date et à son heure sera annulé.

N.-B. — Les intéressés devront se munir de sacs, récipients ou charrettes, de manière à faciliter l'enlèvement du combustible.

Un beau cadeau

M. Guillaume Lambert, négociant à Jemeppe-sur-Meuse, vient de mourir en laissant une fortune évaluée à quatre millions. Sans léser aucun de ses parents, il lègue à la commune un groupe d'immeubles sis entre les rues Hullos et Toutes-Voies, en vue de les aménager en un asile pour vieillards et malades. De plus, il assure à cet établissement une dotation qui, jointe à la valeur des terrains et immeubles, porte à près de 1,5 million le legs philanthropique de M. G. Lambert.

Evacués et familles de militaires

Les évacués et les familles de militaires ont leur service médical gratuit bien organisé. Une innovation heureuse : A partir du 1er janvier 1918, ils ont droit aux soins chirurgicaux, à Liége. C'est un progrès.

Par suite de la rareté et de la cherté de beaucoup de produits chimiques, la section centrale a envoyé aux nombreux intéressés le tableau des doses maxima dont la prescription est autorisée.

Souper pour convalescents liégeois

L'œuvre philanthropique du Souper pour Convalescents, fonctionne admirablement. Un renseignement utile : Les intéressés doivent se faire inscrire tous les samedis, de 3 à 5 heures, au local de l'institution, au coin des escaliers de la Montagne et de la rue Basse-Sauvenière.

La crue de la Meuse

Tous les ports du quartier du nord sont submergés. Place Maghin, l'eau déferle sur la voie publique, ce qui empêche la circulation des tramways.

Faits et méfaits

La nommée D... Marie, demeurant à Vivegnis, passait rue Féronstrée, quand elle s'affaissa soudain. Transportée dans une pharmacie voisine, elle expira.

Les vols

La nuit dernière, on s'est introduit par escalade dans les magasins M..., rue du Pont, et l'on a volé pour 800 francs de marchandises.

Le nommé F... a été pris en flagrant délit de vol au Grand-Bazar.

Le nommé N... Jean a dérobé 200 kilos de pommes de terre, appartenant à l'épouse N...

Un vol de numéraire a été commis chez B..., boulevard Piercot.

Ravitaillement

On vend au ravitaillement des navets au prix de 0.30 le kilo, et des carottes au prix de 0.40 le kilo. Ration : 1 kilo par personne, à la condition expresse d'acheter ensemble des navets et des carottes.

JUPILLE

A l'Ile Monsin

Par suite de la crue de la Meuse, les habitants de l'Ile Monsin sont complètement isolés du reste de la commune. Il s'ensuit que le ravitaillement des ménages doit se faire en chaloupe. Tout comme à Venise!...

ANGLEUR

Les inondations

La Meuse est encore venue surprendre nos riverains. La plupart ont eu peine à sauver leurs maigres réserves. La crue a été si subite que le moindre secours n'a pu être organisé. Le service des trams n. 7 est arrêté sur tout son parcours sur la commune. A Kinkempois, les rues Renory, Renkin, Paul Jeannon et rue du Chêne, sont en partie envahies.

A Angleur, c'est le quartier de Stroupes et des « Dix-Huit Arcades » qui est le plus éprouvé.

HERSTAL

Le tram Herstal-Wandre ne peut plus effectuer son trajet, il s'arrête au pont métallique. Toutes les caves du couvent de Wandre sont sous l'eau; on s'occupe de transporter à l'aide d'une charrette, les habitants de cette localité.

En dernier lieu, nous apprenons que la crue atteint la hauteur de 1 m. 10, et que la charrette ne fait plus le service de transport des voyageurs (l'eau montant avec une rapidité étonnante), une grande chaloupe a été requise à cet effet.

HUY

Vol important

Un vol très important a été commis à la maison de campagne de M. Jules Giroul. On a dérobé quantité de bouteilles de vins, jambons, pains, effets, instruments d'une valeur de plusieurs milliers de francs.

Les Inondations

Le niveau des eaux n'a cessé de monter d'instant en instant. La rue de l'Appelée, rue Papegaye, place St-Séverin, rue Limage, rue Sur-Meuse, rue Honlet, rue Mounin, rue du Vieux-Pont, rue de l'Industrie, rue Godelet, ont été envahies par la nappe liquide. La Meuse roule en mugissant des flots tumultueux et sombres.

La crue du Hoyoux menace le quartier du Sud, le pré à la fontaine et les populeuses agglomérations en amont de Fleury.

Le Mehaigne déborde également, envahissant le nord du quartier de Statte, la rue Grayet, le Chemin des Sucreries.

La Vie en Province

VILVORDE

Des places d'agents provisoires sont à conférer dans la police locale. Appointements d'entrée : 1,560 francs. Les candidats doivent pouvoir parler et écrire convenablement le flamand et le français. Adresser les demandes avant la fin du mois à M. le bourgmestre de Vilvorde.

CHARLEROI

Au tribunal

— Rosalie Detant, de Gilly, en passant par une fenêtre, a dérobé des bons de secours à l'épouse Bauthier. Cela lui vaut 3 mois de prison.

— Elisa Taymans, de Châtelet, recueille trois mois de prison pour vol de différents objets au préjudice de l'épouse Van Desen.

— Emile Chéri, houilleur, à Bascoup-Chapelle, a dérobé une somme de 1,100 francs chez un cousin Parmentier Henri, après avoir fracturé un coffret. Ce vol a été perpétré à l'aide d'escalade. Le tribunal lui inflige 6 mois de prison avec sursis.

— Emilie, Joséphine et Léonie Somville, demeurant rue du Cavalier, à Charleroi, après avoir attaqué Mme Hems, qui revenait du marché matinal, lui ont arraché son filet et pris pour 14 fr.50 de légumes. Ces exploits valeureux sont sévèrement jugés par le tribunal, qui gratifie généreusement chacune des héroïnes de 4 mois de prison; la peine est conditionnelle pour Joséphine... vendue par ses sœurs.

— Clary Jacquet, de Montigny-sur-Sambre, s'est approprié les draps de lit et couvertures d'une chambre garnie qu'il avait louée. Pour lui apprendre à respecter le bien d'autrui, le tribunal lui inflige 2 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Faits et méfaits

— Désiré Pierron, l'assassin du vieux Cobut, de Anderlues, sera jugé par la Cour d'assises vers la fin du mois. Nous ferons connaître à nos lecteurs le verdict qui sera rendu.

— Mme R..., de La Hestre, qui à plusieurs reprises avait manifesté le désir de mettre fin à son existence, a tenté de mettre son funeste projet à exécution en se jetant sous un tram. Elle a été relevée grièvement blessée.

— M. le juge Semal instruit en ce moment les vols qualifiés relevés à charge des sieurs De Gauque et Ack, dont nous avons signalé l'arrestation et la confirmation de leur mandat d'arrêt. Jusqu'à présent, ils ont reconnu être les auteurs de 15 vols qualifiés perpétrés dans les environs. Ils ont dénoncé 6 complices dont 3 de Carnières et 3 de Anderlues. Ces 6 individus ont été arrêtés et écroués.

— Le nommé Jules B..., de Châtelet, a été arrêté et mis sous mandat d'arrêt pour s'être introduit chez Mme Vve Renson, rue Saint-Roch, où il vola des marchandises et des effets d'habillement.

ANVERS

Mouvement du port

Arrivages du 18 janvier : 1 steamer, 1 bateau-moteur, 29 allèges.

Départs du 18 janvier : 1 steamer, 2 remorqueurs, 1 bateau-moteur, 36 allèges.

Chambre Syndicale Belge des Comptables

Le cours supérieur de comptabilité reprendra le 4 février prochain, à l'Institut Supérieur de Commerce, rue des Peintres. Les leçons se donnent quatre fois par semaine, de 5 à 6 h. 1/2. Les inscriptions sont reçues au local de la Chambre Syndicale, rue d'Arenberg, à Anvers, où des renseignements peuvent être obtenus le vendredi, de 7 à 8 heures.

Le Dîner Anversois et le Restaurant Bourgeois

Les cartes de fréquentation des restaurants de ces deux coopératives, pour le mois de février, doivent être retirées les jours suivants, de 9 à 4 h. 1/2, rue Kipdorp, 19 : mercredi 23 et jeudi 24 janvier, n. 1 à 50000 (carnet d'identité); vendredi 25 et samedi 26 janvier, n. 50000 à la fin; lundi 28, Borgerhout; mardi 29, Bercheim.

Se munir du carnet d'identité.

Ravitaillement

Nous croyons utile d'attirer l'attention sur le fait que les distributions de vivres du Comité National se font par quinzaine (deux semaines). Chacun est donc tenu à venir prendre ses rations au jour indiqué par la première lettre de son nom. Les retardataires peuvent obtenir leurs rations aux deux jours libres (les seconds vendredis et samedis de chaque quinzaine). Au cours d'une distribution, on ne servira donc plus, sous aucun prétexte, les rations vendues pendant la distribution de la quinzaine précédente.

— Mardi 22 janvier commencera une nouvelle distribution de marchandises au Marché au Poisson. Il sera vendu : 150 gr. de saucisson de foie, à 1.00; 150 gr. de poulet, à 1.00; 500 gr. de princesses salées, à 0.90; 500 gr. de haricots coupés salés, à 0.90; 1 kilo d'oignons, à 1.80; 1 kilo de concombres salés, à 0.90, et 200 gr. de poisson salé, à 1.00. Mardi on servira les n. 1 à 15,000; mercredi, les n. 15001 à 30000.

— Les boutiques n. 76 à 150 ont reçu la beurre nécessaire à la présente distribution.

AU THÉATRE

BONBONNIERE : Le Je ne sais quoi

M. Defuc ayant passé la main de son théâtre à M. Ricard, descendu à cet effet du Molière, celui-ci avait choisi comme spectacle de début la fine comédie de MM. Francis de Croisset et Maurice de Waleffe. C'est un spectacle léger et plein d'attraits qui réclame de la part de ses interprètes une verve tout en dehors, mousseuse, si je puis l'écrire, sentimentale un brin, paradoxale parfois. Cette interprétation « Le Je ne sais quoi » l'a trouvée à la Bonbonnière. Mlle Yvonne George fut charmante dans un rôle qui lui convient particulièrement, et M. Edwards, un nouveau venu à la Bonbonnière, lui donna très justement la réplique. M. Strack mérite des compliments, ainsi que Mlle Walter, un peu affectée comme toujours. Ce succès fut des plus vifs.

Voici qui fait des mieux augurer de la nouvelle direction.

Charles DESBONNETS.

La Vie Théâtrale

La Compagnie Dramatique Belge organisera tous les jeudis, à 4 heures, à partir du 7 février, des matinées consacrées à l'œuvre d'Alfred de Musset. On y représentera ses meilleures comédies, on y interprètera ses « Nuits », on y dira ses poésies les plus délicatement inspirées. Au programme figurent d'ores et déjà : « On ne badine pas avec l'Amour », « Le Chandelier » et « Les Caprices de Marianne », « La Nuit de Mai », « La Nuit d'Août » et « La Nuit d'Octobre ».

La Vie Musicale

Le premier grand concert symphonique du Théâtre de la Bourse aura lieu le dimanche 27 courant, sous la direction de M. Michel Brusselmans, premier chef d'orchestre. M. Marcel Maas, le jeune pianiste apprécié, jouera un « Concerto » de Saint-Saëns. Le programme des plus copieux comprendra, en outre : la « 4e Symphonie » de Beethoven, les « Variations » de Paul Gilson, la « Kermesse Flamande » de Brusselmans, et « Une Nuit sur le Mont Chauve » de Moussorgski. Les amateurs de bonne musique, on le voit, trouveront de quoi admirer des chefs-d'œuvre de toutes les écoles.

NOTES D'ART

L'INTERIEUR : Pierre Thévenet

J'ai déjà eu l'occasion, notamment cet été, dans mes comptes-rendus des nombreuses expositions suburbaines dont nous fûmes gratifiés, de signaler les mérites de cet artiste, tout à fait personnel. Il ne m'avait pas été donné jusqu'ici d'admirer un ensemble aussi considérable de ses œuvres, de suivre de façon aussi précise la suite volontaire de ses efforts. Pierre Thévenet est ce qu'on peut définir un poète de la couleur; ses toiles, d'une luminosité délicate, décèlent une âme exaltée, un enthousiasme ardent, une extase folle devant l'enchantement merveilleux des spectacles de la nature multiple, multiforme, multicolore. C'est le couleur avant tout que Thévenet recherche, c'est elle qu'il fait chanter en accords parfois audacieux, qui peuvent étonner certes, mais qui finissent par séduire, par retenir l'amateur sous le charme. Voilà un artiste qui sait ce qu'il veut et qui est maître de son art au point de faire ce qu'il veut, sans rien d'hurlubarlu, de tarabiscoté, il pousse droit son sillon — le sien, bien à lui — et on sent qu'il ira jusqu'au bout. Thévenet est le chantre de nos banlieues, des paysages un rien mélancolique, des fins de cité; il est aussi le poète imagier de nos ciels mouvants, de nos ciels qui sont peut-être ce qu'il y a de plus beau et de plus étrange à la fois dans notre pays. Je devrais signaler à l'attention du public la plupart des œuvres de l'artiste qui sont à la cimaise du Salon de l'Intérieur. Une telle énumération n'apprendrait rien. Je me permettrai simplement un conseil : celui d'aller au plus vite, avant qu'elle ne ferme ses portes, y faire une visite.

Charles DESBONNETS.

SPORTS

LUTTE

A Saint-Gilles

La soirée organisée au Cinéma Saint-Gillois samedi a obtenu un beau succès. Public nombreux et enthousiaste, luttes intéressantes au possible, bref, ce fut un succès. A noter cependant quelques forfaits dus à l'intransigeance d'un club de natation de la capitale qui interdit à ses membres de pratiquer d'autres sports que la nage, sous peine d'exclusion, etc. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette attitude, car elle n'a rien de sportif et mérite d'être blâmée publiquement. Voici les résultats des rencontres :

Gobert (60 k.) tombe Degreef (60 k) en 5 m. 9 s., par une prise de tête à terre.

Degensi (58 k.) tombe Clarys (57 k.) en 2 m. 34 s., par un bras roulé.

Vanderveken (58 k.) tombe Touseaint (60 k.) en 1 m. 26 s., par un écrasement de pont.

Emile Aerts (69 k.) tombe Van Rompaey (70 k.) en 5 m. 13 s., par une prise de bras. Un beau début pour Emile Aerts, qui, encore peu habile en gréco-romaine, montra une force qui lui donne la victoire.

Charles Vandenbroeck (64 k.) et Jean Drogné (66 k.) font match nul en 40 m. Belle défense de Drogné, qui résiste à toutes les prises du champion de Bruxelles.

Marchand (62 k.) tombe J. Michiels (65 k.) en 14 m. 85 s., par une prise de bras. Fort belle lutte, très rapide et fort applaudie.

Deschamps (68 k.), qui remplace Courbet, malade, est tombé par Em. Wahlen (68 k.) en 18 m. 20 s., par une prise de bras à la volée après une partie de bourre tellement acharnée que l'arbitre dut intervenir plusieurs fois pour séparer les adversaires. Cette lutte, le clou de la soirée, valait le plus beau match professionnel et les deux matcheurs ont été fort applaudis. Le public protestait contre la décision de l'arbitre, Deschamps ayant été tombé dans les cordes, mais le jury, consulté, confirme la décision de M. Muller à laquelle Deschamps se soumet avec une belle sportivité.

Flesyn (73 k.) tombe Majerus (72 k.) en 5 m. 19 s., par un surjassé à terre, et s'attribue ainsi la médaille d'or offerte au vainqueur de ce match-défi, qui fut très acharné entre les deux rivaux de club.

Bref, belle soirée. Le prochain aura lieu le samedi 2 mars, avec la rencontre Ch. Vandenbroeck-J. Dechamps (match-défi), Henris-Vanderveken (Henris, malade, sera rétabli vraisemblablement à cette date), etc., etc.

BILLARD

On nous annonce d'Anvers que le 10 février prochain commencera un grand concours de billard handicap à l'Académie de Billard, 19, rue Breydel, auquel participeront, entre autres, MM. P. Sels, champion du monde amateurs, Rudelsheim, champion de Belgique, De Doncker, Beeseleers, Torfs, Ceulemeere, Philippe, etc. La recette sera versée à une œuvre de bienfaisance. Inutile de dire que tous les amateurs anversois assisteront aux différentes épreuves. Ajoutons que notre champion du monde, M. P. Sels, vient de faire une partie au cadre de 45 en 600 points en 12 reprises, moyenne 50. C'est là un exploit peu ordinaire. Séries 133, 111, 90, 85.

Nous donnerons prochainement de plus amples détails sur ce concours intéressant.

A l'occasion du concours, un grand match en 300 points, Pépermans-Sels, se disputera le 9 février.

CYCLISME

Nouvelles diverses

— Oscar Egg, le coureur suisse, est attendu en France pour fin janvier. Il prendra ses quartiers d'entraînement au Vél' d'Hiv' de Paris.

— Au Vél' d'Hiv' de Paris, les 23 et 25 décembre, s'est courue une course de 100 miles (160 kil. 932 m.) derrière moteurs. La victoire est revenue à Darragon qui a couvert la distance en 2 h. 00 m.; 2. Colombatto, 155 kil. 800 m.; 3. Miquel, 156 kil. 012 m.; 4. Sérès, 153 k 2, 289 m. Pendant ces deux réunions, les épreuves suivantes complétaient les programmes :

1. Grand Prix de Noël vitesse : 1re demi-finale : 1. Dupuy; 2. Larrue; 3. Tranti; 2e demi-finale : 1. Pouchois; 2. Vandenhove; 3. Siméonis; 3e demi-finale : 1. Ellegaard; 2. Martin; 3. Beyl. Finale : 1. Dupuy; 2. Pouchois, à 1/2 l.; 3. Ellegaard, à 3/4 de l. — 2. Course par équipes (1,500 m.) : 1. Dupuy-Pouchois; 2. Deschamps-Siméonis; 3. Ellegaard-Martin; 4. Beyl-Larrue. — 3. Course de primes (4 kil.) : 1. Siméonis, en 5 m. 11 s. 2/5 (record de guerre, anc. rec. Beyl, 5 m. 14 s. 4/5), etc.

— Pour l'année 1918, l'Union Vélocipédique de France délivrera deux licences : aux coureurs de 1re catégorie une licence A coûtant 5 francs et à ceux de 2e catégorie une licence B pour 2 francs. Le cyclisme a aussi ses prix de guerre!

— Les coureurs italiens Sivocci et Balloni, engagés au Vélodrome d'Hiver, n'ont pas pu participer aux épreuves, l'autorité militaire italienne se refusant à leur accorder les passeports nécessaires pour passer la frontière.

FOOTBALL

L'équipe belge en Angleterre

L'équipe belge, composée de Decoux, Swartebroeckx, Verbeek, Cuppen, Hansp, O. Baes, Goetinck, Balliu, Wertz, Van Hegge et Van Cant a joué les matches suivants : contre Londres : perdu 4-1, contre Glasgow, gagné 2-1, contre Liverpool : gagné 2-1, contre Manchester : perdu 1-0 sur penalty pour foul de Cuppens, contre Birmingham : gagné 6-1 (dont quatre goals marqués par Wertz). Ces résultats sont véritablement remarquables. Il est vrai que l'équipe, telle qu'elle est composée, nous rappelle nos grand teams de jadis et doit jouer du vrai football, ce que nous n'avons plus vu chez nous depuis la guerre...

SPORT CANIN

Aujourd'hui, à 4 heures, courses de Lévriers au Kynodrome de Forest.

Salle de Ventes par Notaires

DE BRUXELLES

RUE DU FOSSÉ-AUX-LOUPS, 23

HORAIRE

Mardi 22 janvier 1918

A 2 h. 40. — Notaire DE BRABANT : Créance hypothécaire de 5,000 francs.

A 2 h. 50. — Notaire PETRE : Adj. déf. Maison de rentier, à Schaarbeek, rue Rubens, 98.

A 3 h. — Notaire VAN MERSTRAETEN : Adj. déf. : Ixelles, maison de rentier, avenue de la Couronne, 200; maison, même avenue, n. 208a; maison de commerce, rue Simonis, 51; maison de rentier, avenue Louis Lepoutre, 97.

A 3 h. 15. — Notaire SCHEYVEN: Adj. déf. Maison de rentier en voie d'achèvement, à Anderlecht, rue des Tournesols.

A 3 h. 25. — Notaires SCHEYVEN, CLAES et DUPONT : Adj. déf. Grande propriété dénommée « Le Stéoux », sous Saintes et Bellinghen, 55 hect., divisée en 6 lots.

A 3 h. 45. — Notaires LALLEMAND et ECTORS : Maison de rentier, à Schaarbeek, rue Van Droogenbroeck, 22.

A 4 h. — Notaire BARBE : Adj. déf. Quatre maisons, à St-Josse-ten-Noode, rue du Marteau, 10, 12, 14 et 16.

A 4 h. 15. — Notaire POELAERT : 8 terrains à bâtir, à Molenbeek-St-Jean.

A 4 h. 30. — Notaire VAN MERSTRAETEN : St-Josse-ten-Noode, Maison de commerce, « Distillerie de l'Etoile », rue du Brabant, 62; maison de commerce, rue de Brabant, 68; Ixelles, maison de commerce, chaussée de Wavre, 44 et 46; maison de commerce, même chaussée, 69.

A 4 h. 45. — Notaire HAP : Adj. déf. Etterbeek, maison chaussée de Wavre, 854; maison même chaussée, 852; maison rue du Maelbeek, 23; maison, même rue, n. 20.

A 5 h. — Notaire CRICK : Adj. déf. Maison à Ixelles, chaussée de Wavre, 55.

A 5 h. 10. — Notaire JACOBS : Maisons, à Ixelles, rue du Page, 11 et 18.

A 5 h. 20. — Adj. déf. Maison à Ixelles, rue Sans-Souci, 28.

A 5 h. 30. — Maison à Ixelles, rue Caroly, 85.

Mercredi 23 janvier 1918

A 11 h. — Notaire JACOBS : Adj. déf. 21 lots de terres, à Anderlecht, Huysingen, Hérimez et Hekelgem.

A 12 h. — Notaire COPPYN : Adj. déf. 18 lots de terres, à Koningsloo (Vilvorde).

Jeudi 24 janvier 1918

A 10 h. — Notaire SCHEYVEN : Adj. déf. d'une ferme, maisons, terres, prairies, bois et terrains à bâtir, à Porck, 92 h.